



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DES HAUTES-PYRENEES

Informations relatives au confinement des basses-cours

Un dépeuplement des élevages de palmipèdes a été institué par l'arrêté ministériel du 9 février 2016 dans le grand Sud Ouest.

Cette situation liée à l'épidémie d'influenza aviaire actuelle est motivée par la très forte contamination des élevages de palmipèdes et le risque de mortalité très importante des autres espèces de volailles. Pour ce qui est de la santé humaine, le virus n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viande, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire. Cependant, compte tenu du caractère évolutif de la souche virale en cause, et même si cela est hautement improbable, on ne peut écarter à long terme le risque de recombinaison puis de transmission à une autre espèce.

Pour accompagner les mesures de vide sanitaire OBLIGATOIRE dans tous les élevages de palmipèdes professionnels, **l'ensemble des volailles des basses-cours devra impérativement être confiné pendant la période du 18 avril au 16 mai pour éviter tout contact avec d'autres oiseaux.**

Ces mesures de confinement des basses-cours sont indispensables à l'assainissement de la zone.

Il est conseillé de ne pas conserver les palmipèdes dans les basses-cours pendant cette période mais sans obligation impérative d'abattage. Seul le confinement de toutes les espèces d'oiseaux est obligatoire. Des mesures de nettoyage et désinfection peuvent également être conseillées aux détenteurs d'oiseaux de basses-cours.

Par ailleurs, les **mesures de biosécurité**, c'est-à-dire les mesures à mettre en œuvre pour éviter l'introduction ou la diffusion du virus dans ou depuis la basse-cour sont à suivre :

- nettoyage et désinfection des volières et du matériel
- protection des points d'alimentation et d'abreuvement afin que les oiseaux de la faune sauvage ne puissent y accéder
- désinfection des chaussures (au retour d'une chasse ou d'un lieu hébergeant des oiseaux)
- nettoyage des mains avant et après les soins aux animaux

Le sérieux de la mise en place de ces mesures conditionne la réussite de l'éradication de l'épidémie actuelle.